



Collectivité eau du bassin Rennais (Siren : 253502629)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Rennes
Arrondissement	Rennes
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	11/03/1972
Date d'effet	11/03/1972

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Michel DEMOLDER

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Rennes Métropole
Numéro et libellé dans la voie	4, avenue Henri Fréville
Distribution spéciale	CS 20723
Code postal - Ville	35207 RENNES Cedex 2
Téléphone	02 99 86 60 60
Fax	02 99 86 61 61
Courriel	eau.rennes@ville-rennes.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	524 427
Densité moyenne	468,98

## Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
35	CC de Brocéliande (243500618)	CC
35	CC de Saint-Méen Montauban (200038990)	CC
35	CC Montfort Communauté (243500550)	CC
35	CC Val d'Ille-Aubigné (243500667)	CC
35	CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté (200043990)	CC
35	Rennes Métropole (243500139)	Métropole

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>Le Syndicat exercera l'intégralité de la compétence eau potable (protection de la ressource, production et distribution d'eau potable) et notamment les missions suivantes :</i></p> <p><i>1- Protection de la ressource</i> Le Syndicat a compétence en matière de protection des ressources destinées à l'alimentation en eau potable. A ce titre, il exerce les missions suivantes :</p> <p><i>? établissement, mise en ?uvre et suivi des périmètres de protection des ressources qu'il exploite ; ? établissement des plans de gestion nécessaires de la ressource qu'il exploite et animation des comités de suivi correspondants ; ? maîtrise d'ouvrage, seul ou avec les autres personnes compétentes, des programmes d'actions et des aménagements techniques jugés utiles pour assurer cette protection sur les bassins versants des ressources en eau potable qu'il exploite ; ? élaboration, mise en ?uvre et participation à la mise en ?uvre d'actions innovantes favorisant la protection de la ressource en eau, notamment dans les domaines de la production agricole, de la valorisation locale de produits issus de l'agriculture située sur les aires d'alimentation de captage ; élaboration, mise en ?uvre et participation à la mise en ?uvre d'éducation à l'alimentation durable ; ? Établissement, mise en ?uvre et suivi de programmes d'économie d'eau visant à limiter les prélèvements dans le milieu naturel.</i></p> <p><i>2- Production d'eau</i> Le Syndicat est chargé, dans le cadre notamment des dispositions générales du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable :</p> <p><i>? De l'étude des ressources en eau souterraine et de surface sur les plans qualitatif et quantitatif ; ? De l'étude, de la réalisation des ouvrages de production d'eau potable et de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur ces ouvrages ; ? De l'étude et de la réalisation des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau au sein du Syndicat mixte, ou vers une collectivité voisine assurant la distribution d'eau et achetant ou vendant de l'eau en gros au Syndicat. Ces ouvrages sont en principe exempts de desserte en eau à des usagers et ne desservent aucun ouvrage de défense contre l'incendie ; ? De l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de production d'eau et des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau produite concourant à l'exercice de la compétence de production d'eau ; du contrôle et du suivi de cette exploitation quel qu'en soit le mode de gestion ; ? Des livraisons permanentes et temporaires d'eau, des achats, des ventes et des échanges d'eau aux collectivités publiques compétentes en production ou distribution d'eau potable ; ? De toutes activités connexes aux installations de production et d'adduction : production d'énergie renouvelable, ?</i></p> <p><i>Le Syndicat est propriétaire des ouvrages de production d'eau potable et des canalisations d'interconnexion et de transport d'eau qu'il réalise.</i></p> <p><i>3- Distribution de l'eau potable</i> ? Approvisionnement en eau de l'ensemble des abonnés du territoire par l'exploitation de l'ensemble des ouvrages concourant à l'exercice de la compétence de distribution d'eau ;</p>

contrôle et suivi de cette exploitation quel qu'en soit le mode de gestion ; ? Maîtrise d'ouvrage des opérations de premier établissement, d'extension et de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable, des ouvrages de stockage et des stations de pompage ; ? Création de branchements de particuliers et renouvellement ? Vente d'eau aux abonnés ; ? Facturation de l'eau potable auprès des abonnés ; ? Facturation pour le compte de tiers de tout service dont l'assiette est assise sur la consommation d'eau potable ; ? Promotion de l'utilisation de l'eau du robinet auprès de la population.

4- Missions complémentaires et accessoires : ? Organisation de Maîtrise d'ouvrage Par voies de convention, et dans le respect des règles de mise en concurrence, le Syndicat pourra mettre à disposition de toute collectivité les parties de service nécessaires à l'élaboration de projets complexes impactant la protection de la ressource en eau, la production ou la distribution de l'eau potable ; Il pourra de même confier à toute collectivité compétente, dans le respect des règles de mise en concurrence, toute mission qui par sa complexité, son ampleur, ou ses besoins de coordination justifient l'intervention de cette collectivité ; ? Installation, maintenance et contrôle, pour le compte des collectivités compétentes qui le demandent, de matériel de défense contre l'incendie desservi par le réseau d'eau potable ? Participation à toutes les instances d'organisation et de planification de l'eau potable sur le territoire du Syndicat.

Par substitution

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
22	SM de portage du Sage Rance-Frémur Baie de Beaussais (200016103)	SM ouvert	951 228
35	Syndicat du bassin versant du Couesnon (200036531)	SM ouvert	916 807
35	SM de gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille et Vilaine (253502801)	SM ouvert	1 058 495

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)